



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article339>

Pratiques esclavagistes : Après la loi, la discrimination positive ?

- Articles de presse - Articles -



Date de mise en ligne : lundi 13 août 2007

Union des Forces de Progrès

Après deux jours de débats, mercredi 08 août, l'assemblée nationale, à l'unanimité, a voté en faveur de la loi portant incrimination et répression des pratiques esclavagistes. Une constante dans les interventions de la majorité des députés en séance plénière : « La loi, c'est nécessaire. Mais, pour éradiquer les pratiques esclavagistes, il faut plus. »

Le plus, pour les élus : des mesures visant la mise à niveau économique des victimes de l'esclavage. Certains députés ont proposé la construction d'infrastructures dans les adwaba, d'autres un fonds d'aide aux descendants d'esclaves économiquement faibles. Le député du Hatem, Saleh ould Hannane, lui, est allé plus loin. Il a évoqué l'idée d'une discrimination positive. « La discrimination positive est une politique discriminatoire affectant des avantages à une catégorie de la population jugée défavorisée » En Mauritanie, près de 46% de la population vit au dessous du seuil de pauvreté. Autrement dit, près d'un citoyen sur deux est pauvre. Plus de 57% de ces pauvres vivent dans les zones rurales. Visiblement, les hartanis (descendants d'esclaves) représentent la majorité de la population pauvre en mauritanie. Le taux précis de pauvreté au sein des populations haratines n'est pas connu. Les enquêtes en Mauritanie font état de pauvreté rurale ou urbaine. Les distinctions sont faites selon des critères géographiques ou de genre. Les hartanis ou toutes les couches défavorisé ? Comment discriminer positivement en faveur des hartanis sans une enquête ciblée déterminant l'état réel de la pauvreté en leur sein ? Jusqu'à quel niveau les hartanis sont-ils plus pauvres que les autres composantes de la population mauritanienne ? Pour le savoir, faut-il faire sauter le tabou du recensement communautaire ? Autrement, il faudrait alors discriminer positivement, non pas en faveur des hartanis, mais en faveur de toutes les couches défavorisées. La notion de « couches défavorisée » touchera certainement les hartani mais aussi les pauvres des autres communautés nationales. Le pauvre, dit-on, c'est « le sans avoir, sans savoir et sans pouvoir ». Economiquement, en Mauritanie, les hartani sont les plus faibles. A part l'accès aux terres cultivables et aux hautes fonctions de l'administration, les descendants d'esclaves originaires de la vallée du fleuve ne semblent pas moins nantis que leurs anciens maîtres. Pour ce qui est du savoir, les enfants des descendants d'esclaves du fouta ne sont pas moins scolarisés que les autres. En matière d'éducation, les petits hartanis, eux, ont enregistré une longueur de retard par rapport aux autres communautés. Concernant le pouvoir, peut-on imaginer un quota dans la haute administration en faveur des hartanis ? Où, faut-il laisse le jeu normale de la démocratie corriger certains déséquilibres ?

Le chemin de l'école

Au-delà des mesures législatives et économiquement, l'émancipation des descendants d'esclave passe par une évolution des mentalités. Pour que les sentiments d'infériorité et de supériorité cessent, il faut que tous les enfants mauritaniens fréquentent l'école de la République et y restent le plus longtemps possible. Seule l'école permettra aux hartanis et à tous ceux qui souffrent d'une sorte de déterminisme de naissance, de prendre conscience de leur citoyenneté entière, de leur liberté et de les défendre. Les défendre en exigeant de l'Etat une garantie effective de l'égalité des chances. Khalilou Diagana khalioubi@yahoo.fr Nouakchott Info

C'est quoi la discrimination positive ?Le premier à utiliser l'expression Affirmative action est le président américain John Fitzgerald Kennedy ; elle fut ensuite reprise par son successeur à la Maison Blanche Lyndon Johnson. Leur idée était que, malgré les lois en faveur de l'égalité, les Noirs resteraient en retard par rapport au reste de la population américaine. Le but était de faire en sorte que les Noirs soient davantage représentés dans les emplois qualifiés, les universités, les médias, etc. Dès les années 1960, des emplois préférentiels sont mis en place. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une politique de quotas : en 2003, la Cour Suprême a condamné le principe des quotas comme étant contraire à l'égalité devant la loi et à la libre concurrence. Les résultats sont jugés convaincants aux États-Unis : en 1960, 13 % des Afro-Américains appartenaient aux classes moyennes, ils sont 66 % en 2000. Selon les cas, en particulier l'orientation du moment des divers hommes et partis politiques, trois avis principaux se

Pratiques esclavagistes : Après la loi, la discrimination positive ?

dégagent : C'est une inégalité formelle destinée à corriger une inégalité de fait. C'est une mesure raciste destinée à avantager de fait certains groupes ethniques ou raciaux, puisque de toutes manières même la Discrimination positive basée sur des zones géographiques recoupe des zones possédant une majorité ethnico-religieuse. Ceux qui considèrent que c'est traiter les populations visées comme inférieures et incapables de s'en sortir par elles mêmes. C'est la position d'Elisabeth Badinter sur la parité ou de certains noirs américains sur la discrimination positive.

En Inde, 24,5 % des postes dans la fonction publique, les collèges et les universités sont réservés aux Intouchables. Cela leur a donné un poids politique du fait de leur nombre. Ainsi, en Uttar Pradesh, le Bahujan Samaj Party, le parti politique des intouchables est parvenu au pouvoir et s'y est maintenu un an et demi, permettant l'intégration de hauts fonctionnaires intouchables dans l'administration de l'État.

Wikipédia